DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE - CANTON DU FIUMORBO-CASTELLO

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION
N°DEL-3-110423-3

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie annexe de Prunelli-di-Fiumorbo, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI Président.

Etaient présents : André ROCCHI ; Marie-Josée SANTONI ; Anne-Marie CHIODI ; Agnulina ANDREANI ; Pierre-Louis PIERI ; Jules-François PAOLI ; Isabelle CHIARI ; Clarisse OGOR.

Était absent : Dominique VILLARD-ANGELI ; Marc BUFFIGNANI ; Marie-France MERCIER ; Claire SERRA.

Etaient représentés : François ACHILLI a donné pouvoir à Marie-Josée SANTONI.

Secrétaire de séance : Clarisse OGOR

Nombre de Membres en exercice : 13

Présents : 8 **Votants : 9** **Vote pour : 9** **Vote contre : 0** **Abstention : 0**

Convocation : 03.04.2023 **Affichage en date du** : 03.04.2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur le Président présente au Conseil les résultats de clôture du compte administratif du Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Excédent de 11 920,08 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide :

-De constater l'excédent / déficit de fonctionnement de clôture cumulé d'un montant de 11 920,08 €uros ;

-D'autoriser le report à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 11 920,08 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

CCAS PRUNELLI DI FIUM'ORBU HAUTE-CORSE